

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2014	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013¹ PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4	Créer un réseau de mobilité douce : artères principales	984.309,19 €	25-10-2022

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente	/	
Montant de la vente	/	
Modalités de réaffectation du montant de la vente	/	

Le bien est-il loué ?	Oui	Non
Si le patrimoine est loué² à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.		
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)	/	
Recettes et charges		
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel

¹ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

² Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Bénéfices ³ = recettes moins charges		Montant annuel	/
Réaffectation des bénéfices	/		

Fonctionnement du projet et utilisation du bien⁴	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Mise à disposition des usagers doux pour la mobilité quotidienne et animations ponctuelles organisées autour de la mobilité, notamment lors de la Semaine de la mobilité.
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	Incitation à l'usage des modes de déplacements doux

³ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

⁴ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2014	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013 ⁵ PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4	Aménager le cœur de village de Wihéries	1.566.983,32 €	23-04-2020

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?		Oui Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		/
Montant de la vente		/
Modalités de réaffectation du montant de la vente		/

Le bien est-il loué ?		Oui Non
Si le patrimoine est loué⁶ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.		
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)		/
Recettes et charges		
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel /
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel /
Bénéfices ⁷ = recettes moins charges		Montant annuel /

⁵ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

⁶ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

⁷ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

Réaffectation des bénéfices	/
------------------------------------	---

Fonctionnement du projet et utilisation du bien⁸	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Mise à disposition des usagers doux pour la mobilité quotidienne et animations ponctuelles organisées autour de la mobilité, notamment lors de la Semaine de la mobilité.
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	Incitation à l'usage des modes de déplacements doux

⁸ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR ⁹	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur ¹⁰
2012	2012	2019	2021
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée ¹¹	07/02/2023 04/04/2023 07/11/2023	Nombre de présents	8 membres et 11 invités 9 membres et 2 invités 4 membres et 12 invités
			Réflexion sur l'opération de développement rural
	<p>Le travail de la CLDR a principalement consisté en un suivi des projets conventionnés en cours. Par ailleurs, ils ont également été invités à participer aux réflexions menées dans le cadre de l'appel à projet BiodiverCité et à suivre certaines réalisations, notamment ceux prévus dans le bois de Cocars. En effet, au vu de la sobriété des aménagements envisagés, il a été convenu de ne pas solliciter de nouvelle convention en Développement rural, mais de concrétiser des actions et projets via d'autres moyens de subsides et sur fonds propres.</p> <p>Le PCDR arrivant en fin de validité le 20 mars 2024, aucun nouveau projet n'a été activé.</p>		
Propositions de projets à entreprendre			
Numéro fiche-projet	/		
Intitulé du projet	/		
Priorité du projet	/		
Calendrier d'exécution	/		

⁹ Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

¹⁰ Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

¹¹ Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.



Fondation Rurale
de Wallonie

Compte-rendu de la CLDR de Dour 7 février 2023 – Salle du conseil communal

Présences

Présent(e)s :

Mesdames et messieurs Luc Ansseau, Carlo Di Antonio, André Duray, Catherine Himpe, Christophe Lefèvre, Peter Schelfaut, André Wéry et René Zoetaert.

Monsieur Pierre Cornant – Service Urbanisme communal, relais du PCDR

Monsieur Florentin Vincke - Fondation rurale de Wallonie

Invité(e)s :

Madame Cindy Gobert et Monsieur Dominique Colmant - Service Transition écologique et Développement durable

Monsieur Jean-Benoît Tonnelle – Parc naturel des Hauts-Pays

Sept membres du groupe de bénévoles du PCDN de Dour

Plusieurs citoyens habitant au sein du Parc naturel des Hauts Pays

Excusé(e)s :

Mesdames et messieurs Christophe Coquelet, Christiane Gonnella, Bernard Leroy, Liliane Nouvelle, Fabian Ruelle et Jean-Pierre Simon.

Ordre du jour

- Présentation des projets issus de l'appel à projets BiodiverCité et information du PNHP sur le sauvetage des batraciens (partie ouverte aux bénévoles du groupe PCDN et aux habitants du territoire du Parc naturel des Hauts-Pays) ;
- Approbation du compte-rendu des 1^{er} et 29 juin 2022 ;
- Cœur de Petit-Dour – Information quant au périmètre d'intervention retenu ;
- Divers.

1. Présentation des projets issus de l'appel à projet BiodiverCité

Cette réunion de CLDR se greffe à celle du Service transition écologique et Développement durable relative aux projets et actions menées dans le cadre de l'appel à projets BiodiverCité. L'objectif est d'informer les membres de la CLDR sur cet appel et sur les projets menés dans ce cadre.

Dominique Colmant, Conseiller en Environnement à la Commune de Dour, présente les grands principes de cet appel annuel BiodiverCité. Dans ce cadre, les communes wallonnes sont invitées à rentrer chaque année des projets favorables à la nature à mettre en œuvre avec les citoyens. Cet appel reprend les subsides du PCDN, du Plan Maya et de la Semaine de l'arbre existant auparavant.

Depuis le lancement du PCDN sur l'entité et depuis 2021 avec BiodiverCité, de nombreux projets ont vu le jour :

- La réhabilitation du site des Wallants et la création d'un rucher didactique ;
- La création de mares ;



- L'organisation de la Fête de l'arbre, dans le cadre de la Semaine de l'arbre, donnant lieu à des distributions gratuites de plants pour les habitants ;
- L'action « Arbres de la naissance » ;
- La mise en œuvre de la gestion différenciée des espaces communaux et la création de prairies fleuries ;
- La végétalisation des cimetières ;
- La plantation d'arbres et de haies sur les espaces communaux.

Pour 2023-2024, les projets prévus via BiodiverCité sont les suivants :

- L'organisation d'animations en faveur des pollinisateurs ;
- La confection et l'installation de panneaux didactiques sur le site des Wallants ;
- La création d'une mare sur le site des Wallants ;
- La plantation d'arbres et de haies, notamment sur des parcelles privées en collaboration avec les propriétaires ;
- L'aménagement du sentier de la biodiversité avec la pose de nichoirs, de panneaux didactiques...
- L'organisation de la Fête de l'arbre annuelle.

En complément à ces projets introduit dans le cadre de l'appel BiodiverCité, d'autres projets sont menés tels que des journées portes ouvertes sur le site des Wallants prévues en avril et septembre 2023, ou encore la création d'un parc urbain au sentier Plantis Jacquette au cœur de Dour.

Un autre projet réside dans l'aménagement du bassin d'orage créé aux abords du futur quartier de la Gayolle. L'objectif sera d'y ajouter des aspects favorables à la biodiversité en partenariat avec la commune, le groupe de bénévoles du PCDN et le Parc naturel.

2. Information du PNHP sur le sauvetage des batraciens

La première partie de la réunion, ouverte aux membres du groupe PCDN et aux citoyens habitant sur le territoire du Parc naturel des Hauts-Pays était également consacrée à la présentation des actions menées pour la sauvegarde des batraciens.

En plusieurs endroits du territoire, une voirie séparant les bois d'une mare implique que les batraciens doivent traverser la chaussée. Ceux-ci sont bien souvent écrasés par les véhicules, c'est pourquoi le PNHP organise des actions de sauvetage en installant des passages de batraciens et en les faisant traverser durant la période de migration, de février à avril environ. Ces passages sont identifiés par Natagora et des bénévoles sont invités à se relayer pour assurer la traversée.

Sur Dour, la rue Pont à Cavains est l'un des points de passage sur le territoire du PNHP. Dans le cadre de BiodiverCité, des équipements et du matériel ont été achetés pour mettre en place ces opérations de traversée. La commune et le Parc sont donc à la recherche de bénévoles souhaitant s'impliquer dans cette opération.

Pour 2023, la DNF a prévu une opération de débardage dans cette section du bois. Les passages ne pourront donc pas être réalisés cette année, mais le ramassage des batraciens sera déjà organisé. Pour obtenir plus d'informations ou pour participer à une séance de présentation sur le terrain, contacter Jean-Benoît Tonnelle du Parc naturel des Hauts-Pays (065 46 09 38).

3. Approbation du compte-rendu des 1^{er} et 29 juin 2022

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

4. Cœur de Petit-Dour – Information quant au périmètre d'intervention retenu

En mars 2022, une visite de terrain était organisée au centre de Petit-Dour afin d'établir le périmètre d'intervention pour le projet de réaménagement du cœur de Petit-Dour. Les membres de la CLDR, du PCDN, de la CCATM, des riverains ainsi que le représentant de la DNF y avaient participé. La réflexion avait mené à plusieurs pistes d'intervention :



- Le réaménagement de l'espace place comprenant la portion de la rue Ropaix traversant la place, le carrefour de la rue du Trieu et les abords de l'école ;
- La réhabilitation de la ruelle Totomme et de la ruelle Modeste Richard avec son ouverture jusqu'à la Voie de Sars ;
- Dans le bois de la Tassonnière, la réhabilitation des sentiers existant ou ayant existé, sans les induire, la création d'espaces de convivialité et de jeux, ainsi qu'un espace de détente symbolique à l'emplacement de la chapelle Notre-Dame de la Paix ;
- La création d'une jonction pour les usagers faibles entre la place et l'entrée du bois au niveau du restaurant « La Saline ».

Ces propositions ont fait l'objet d'une analyse par les services communaux et le montant des travaux a été estimé à 1.180.357 €. Le subside du Développement rural étant de maximum 300.000 € pour ce type de projet, la part communale estimée s'élevait à 880.357 €.

Au vu du budget et des réflexions menées avec les citoyens, le collège communal a sélectionné des priorités d'aménagements :

- La rénovation de la place avec comme intentions :
 - o La réfection du sol en surface en excluant le carrefour de la rue du Trieu, rénové il y a quelques années ;
 - o L'identification de la place par rapport à la voirie ;
 - o L'aménagement d'un espace ouvert polyvalent et le placement de mobilier ;
 - o La sécurisation de la traversée de la rue Ropaix.
- La rénovation de la ruelle Totomme avec la réfection du revêtement.
- L'ouverture du bois avec comme intentions :
 - o La mise en valeur du bois le long de la rue Ropaix ;
 - o L'entretien et la valorisation de la végétation existante et des étangs ;
 - o La lutte contre les espèces invasives ;
 - o Le placement de mobilier public et d'espaces de détente et de convivialités.



L'estimation établie par les services communaux pour ce projet s'élève à 555.000 € pour un subside maximum de 300.000 € et une part communale de 255.000 €.

La position du collège est de ne pas tout remettre en cause avec un dévoiement ou autre, mais bien d'offrir un aménagement convivial et agréable pour les riverains. Les aménagements seraient réalisés en surface et des compléments tels qu'un radar pourraient éventuellement être installés au niveau de la place.

Questions et remarques :

Les membres de la CLDR sont d'accord avec le périmètre retenu. Ils apprécient le fait que la partie du bois près des étangs soit ouverte au public et soulignent également que les places de stationnement limitées à 15 minutes créées récemment sur la place sont une bonne chose.

Au niveau de la ruelle Totomme, il est demandé de fournir une solution pour retirer le poteau électrique réduisant davantage le passage déjà étroit (enterrement des câbles ou console à placer sur une façade, par exemple). La plaque d'identification de la ruelle doit également être remise en place.

Le bâtiment du « Ripaillons » est actuellement à vendre. La commune n'est pas intéressée par un achat mais se tient prête si une opportunité se présente pour l'espace de stationnement aux abords du bâtiment.

La question du bâtiment de la SWDE reste posée concernant son utilité et la sécurisation des lieux.

5. Divers

- Le projet de création de 7 logements dans l'église de Petit-Dour est toujours en cours. Le permis a été octroyé mais le projet ne connaît pas d'avancées pour l'instant.
- Dans le cadre de la convention-cadre qui lie la Fondation rurale de Wallonie à la région, une évaluation de l'accompagnement de la FRW est demandée aux membres de la CLDR. Les participants sont invités à répondre anonymement au court questionnaire distribué en fin de réunion.

Carlo Di Antonio remercie les participants et clôture la réunion.

Florentin Vincke,
Fondation rurale de Wallonie





Fondation Rurale
de Wallonie

Compte-rendu de la CLDR de Dour 4 avril 2023 – Salle du conseil communal

Présences

Présent(e)s :

Mesdames et messieurs Luc Ansseau, Christophe Coquelet, Carlo Di Antonio, André Duray, Christiane Gonnella, Christophe Lefèvre, Frédéric Szylar, André Wéry et René Zoetaert.

Monsieur Pierre Cornant – Service Urbanisme communal, relais du PCDR

Monsieur Florentin Vincke - Fondation rurale de Wallonie

Excusé(e)s :

Mesdames et messieurs Francis Bossuyt, Thomas Durant, Bernard Leroy, Vincent Loiseau, Eric Morelle, Liliane Nouvelle, Fabian Ruelle et Stéphane Thiébau.

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu du 7 février 2023 ;
- Information sur la sollicitation des subsides pour le lancement d'un budget participatif ;
- Rapport annuel 2022 et programmation des projets ;
- Divers.

1. Approbation du compte-rendu du 7 février 2023

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité moyennant l'ajout de Christophe Coquelet parmi les personnes excusées.

2. Information sur la sollicitation des subsides pour le lancement d'un budget participatif

Le conseil communal de février dernier a acté la sollicitation des subsides pour l'organisation d'un budget participatif sur l'entité. Les documents nécessaires ont été transmis à l'Administration régionale début mars. La notification de l'octroi des subsides devrait parvenir dans les prochaines semaines, ce qui permettra d'organiser la communication autour de l'appel à projets.

Un budget de 20.000 € sera prévu pour la réalisation des projets, chaque dossier ne pouvant dépasser à lui seul un montant de 10.000 €. La CLDR sera invitée à analyser les dossiers de candidature déposés et, dans le cas où un membre de la CLDR fait partie des signataires d'un projet, il ne pourra pas participer à la sélection.

Une fois l'appel à projet lancé, la communication sera déclinée sur les différents supports communaux (sites web de la commune et du développement rural, réseaux sociaux, bulletin communal...). Des réunions citoyennes seront également organisées en collaboration avec le PCS afin d'informer la population sur cette opération.

3. Rapport annuel 2022 et programmation des projets

3.1. CLDR

Quatre réunions ont été organisées en 2022. La première a eu lieu le 16 mars avec pour objet :

- le rapport d'activités 2021 ;
- la programmation des projets ;
- la présentation des informations sur le budget participatif.



La seconde s'est tenue le 19 mars et a pris la forme d'une visite de terrain à Petit-Dour. Celle-ci était initialement prévue en février mais avait dû être reportée en raison des conditions climatiques. Elle avait pour but d'enclencher la réflexion sur l'aménagement du cœur du village. Cette réunion était également ouverte aux riverains, aux membres de la CCATM et du groupe PCDN/BiodiverCité, ainsi qu'aux représentants de la DNF.

Les deux dernières réunions ont eu lieu les 1^{er} et 29 juin avec pour objet :

- la présentation de l'avant-projet de piste cyclo-piétonne entre Petit-Dour et Sars-la-Bruyère ;
- la présentation des résultats de la consultation citoyenne menée à Petit-Dour suivie de la décision de solliciter une convention en Développement rural ;
- la décision de solliciter des subsides du Développement rural pour le lancement d'un budget participatif.

Ces deux derniers points étant soumis au quorum citoyen, non atteint le 1^{er} juin, une seconde réunion a été organisée le 29 juin pour valider ces deux décisions.

3.2. *Projets conventionnés en cours*

Dans les projets issus du PCDR, deux sont clôturés : l'aménagement du cœur de village de Wihéries et la création d'une liaison de mobilité douce entre Dour et Petit-Dour et Blaugies. Quatre projets sont actuellement en cours :

- L'aménagement du cœur de village d'Élouges

Le dossier est en cours de finalisation suite à l'intégration des remarques formulées par les services espaces verts et mobilité de l'Administration régionale. La demande de permis d'urbanisme doit prochainement être introduite.

⇒ Les travaux ne devraient pas débuter avant la fin 2024, les travaux de l'ancienne maison communale devant idéalement être réalisés au préalable.

- La création d'une liaison de mobilité douce transcommunale entre Petit-Dour et Sars-la-Bruyère

Ce projet, négocié en février 2019, a été approuvé par la Ministre du Développement rural en janvier 2022 avec la signature des conventions-faisabilité respectives pour chaque commune. L'avant-projet a été présenté aux CLDR de Dour et de Frameries en juin 2022 et approuvé par les collèges communaux respectifs en août et octobre 2022.

La réunion du comité d'accompagnement, composé de l'auteur de projet, des services de chaque commune et de l'Administration régionale, a eu lieu en novembre 2022. Le travail sur les acquisitions de parcelles est en cours et les accords sont pratiquement tous obtenus pour Dour.

- ⇒ Le tracé retenu est celui initial empruntant la rue du cimetière puis la rue Ropaix jusqu'à la place de Petit-Dour, par le traçage de bandes cyclables suggérées. Celles-ci permettent de visibiliser la place du cycliste sur la voirie, sans empêcher les véhicules de circuler sur les bandes. À terme, l'objectif est de prolonger la future piste cyclo-piétonne aboutissant à la rue du Cimetière jusqu'à la rue Cauderloo. Via la Voie de Sars.
- ⇒ La portion de la piste située dans le bois est sur le territoire de Framaeris et sera séparée de la voirie. Une rambarde en bois est également prévue pour marquer la séparation. Le pavillon des chasseurs, situé dans le bois, sera remis en valeur par la commune de Framaeris via un aménagement paysager aux alentours, notamment.

- La réhabilitation de l'ancienne maison communale d'Élouges en maison de village

La convention-faisabilité, négociée en février 2021, a été signée par la Ministre en décembre 2022 à la suite de plusieurs reports. Entre-temps, l'auteur de projet étant déjà désigné, l'avant-projet avait été présenté en CLDR en mai 2021 puis aux habitants d'Élouges en novembre 2021. Le comité d'accompagnement s'est réuni en février 2023 et des modifications ont été demandées, notamment le traitement extérieur des façades avec de la peinture plutôt qu'en briques et crépis, et la création d'un espace de stockage isolé dans les combles. La demande de permis sera introduite une fois les modifications effectuées.

- L'aménagement du cœur de village de Petit-Dour

Une visite de terrain avait eu lieu en mars 2022 pour recueillir les besoins et demandes des habitants. Le travail sur le périmètre du projet a été mené au cours de l'année puis validé en CLDR en février 2023. S'en est suivi la réunion de négociation pour l'octroi d'une convention en Développement rural. Une fois la convention obtenue, un auteur de projet pourra être désigné afin de travailler sur le projet.

- ⇒ La pose de la fibre optique est prévue, ainsi que celle de conduites de gaz par endroit, où il n'y en avait pas encore.

3.3. *Budget participatif*

Comme expliqué ci-dessus, la CLDR a proposé à la commune d'initier un budget participatif en recourant aux subsides régionaux. La demande a été transmise à l'Administration régionale en mars 2023.

3.4. *Programmation des projets*

En 2022, la CLDR s'était positionnée sur la programmation suivante :

2022	2023	2024
Aménager le cœur de village de Petit-Dour (FP 2.5)	Aménager le site des Cocars (FP 1.2) Créer un réseau de mobilité douce : intersections – interconnexions (FP 2.2)	Aménager le quartier de la Citadelle à Élouges (FP 1.5)

La programmation porte normalement sur 3 ans (l'année en cours et les deux années suivantes). Le PCDR de Dour arrivant à échéance en mars 2024, il n'y a pas lieu de proposer un projet à activer, passé cette date. La programmation porte donc officiellement sur deux années, mais, étant donné qu'il ne reste qu'un an de validité effective au PCDR, il y a lieu de se concentrer sur un seul projet.

Le quartier de la Citadelle pourrait éventuellement faire l'objet d'un projet de rénovation connexe, sans recourir au Développement rural. L'aménagement du bois de Cocars avec une approche favorable à la mobilité douce, à la valorisation et à la préservation de l'environnement, se rapporte davantage à un projet d'espace de convivialité éligible en DR. Il est donc proposé d'activer la fiche concernant le bois de Cocars cette année.

2023	2024	2025
Aménager le site des Cocars (FP 1.2) Créer un réseau de mobilité douce : intersections – interconnexions (FP 2.2)	Aménager le quartier de la Citadelle à Élouges (FP 1.5)	Fin de validité du PCDR le 20 mars 2024

Un projet qui pourrait être repris dans le prochain PCDR concerne l'aménagement du sentier 54 (actuellement un chemin agricole reliant la rue d'Offignies à la rue Alfred Defuisseaux) en faveur de la mobilité douce.

4. Divers

Aucun sujet divers n'est abordé.

Carlo Di Antonio remercie les participants et clôture la réunion.

Florentin Vincke,
Fondation rurale de Wallonie





Fondation Rurale
de Wallonie

Compte-rendu de la CLDR de Dour

Mardi 7 novembre 2023 - Salle du conseil communal

Présences

Présent(e)s :

Mesdames et messieurs Luc Ansseau, Carlo Di Antonio, André Duray et Frédéric Szylar – CLDR

Mesdames et messieurs Enzo Angelozzi, Laura Bourgueil, Anne-Françoise Dossin, Edwige Gallez et Louis Marchand – Groupe PCDN/BiodiverCité

Madame et Monsieur Elisa Ozzana et Benjamin Abrassart – Parc naturel des Haut Pays

Monsieur Jean-François Dulière – Département de la Nature et des Forêts (DNF)

Monsieur Pierre Cornant – Service Urbanisme communal, relais du PCDR

Madame et Messieurs Dominique Colmant, Cindy Gobert – Service Environnement communal

Madame et Monsieur Mélanie Vandendriessche et Florentin Vincke – Fondation rurale de Wallonie

Excusé(e)s :

Mesdames et messieurs Christophe Coquelet, Gautier Debrue, Christiane Gonnella, Sylviane Honorez, Christophe Lefevre, Vincent Loiseau, Alain Miraux, Eric Morelle, Jean-Pierre Simon et René Zoetaert.

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu du 4 avril 2023 ;
- Information sur le lancement du budget participatif ;
- Bois de Cocars – Réflexion sur les aménagements à réaliser (en collaboration avec les membres du groupe PCDN/BiodiverCité) ;
- Divers.

Avant de rentrer dans le vif du sujet de la réunion, un tour de table permet à chacun de se présenter brièvement. Il leur est proposé de donner leur nom, leur lieu de domicile et de partager un lieu de l'entité de Dour qu'ils apprécient.

1. Approbation du compte-rendu du 4 avril 2023

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Mélanie Vandendriessche signale aux membres de la CLDR la démission de Monsieur René Zoetaert.

2. Information sur le lancement du budget participatif

Le budget participatif se traduit par un appel à projets citoyens, pour lequel une enveloppe de 20.000 € a été prévue par la commune, avec l'appui de la Région wallonne qui octroie un subside de maximum 10.000 €.

Les habitants de Dour peuvent répondre à cet appel en proposant un projet d'un montant maximum de 10.000 €, répondant aux objectifs du PCDR et soutenu par un groupement de minimum cinq citoyens, ou par une institution reconnue (ASBL, par exemple). Ce projet doit être réalisé sur une propriété communale.

Le dossier du projet doit être déposé à l'Administration communale pour le 12 janvier 2024 au plus tard. Pour toute question, le Plan de cohésion sociale peut être sollicité afin d'apporter son aide à la rédaction du dossier de candidature. Toutes les informations et les documents types se trouvent sur le site www.pcdrdour.info.



- ⇒ Combien de projets peuvent être soumis par village ? Il n'y a pas de restriction en matière de localisation. Par contre, un regroupement de citoyens ne peut soumettre qu'un seul projet.
- ⇒ Comment se passe la procédure si le budget des 20.000 € n'est pas suffisant pour la réalisation des projets proposés ? La CLDR fait office de comité de sélection et vérifie l'éligibilité des projets. Si la somme des montants des projets éligibles dépasse le budget disponible, un vote à plus large échelle sera organisé pour choisir les projets lauréats.

3. Bois de Cocars – Réflexion sur les aménagements à réaliser

La réflexion sur les aménagements du Bois de Cocars a été initiée, d'une part, par le groupe PCDN au travers d'une fiche BiodiverCité en 2022 et, d'autre part, par la CLDR qui a souhaité mettre en œuvre une fiche-projet du PCDR.

Objectifs PCDN/BiodiverCité	Fiche-projet du PCDR
<ul style="list-style-type: none"> - Secteur entre le Colruyt et l'ancien terrain de football de Wihéries ; - Renforcer le maillage écologique et sensibiliser les promeneurs ; - Installation de panneaux didactiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement des voies de liaison douce ; - Signalisation ; - Sécurisation de certains tronçons ; - Développement des loisirs et d'une zone Nature.

Suite à une visite de terrain en septembre 2023, les différents tronçons identifiés dans la fiche PCDR ont fait l'objet d'une mise à jour de leur description (voir « Annexe – Tronçons bois de Cocars »).

En parallèle à la présentation, Jean-François Dulière (DNF) et Carlo Di Antonio précisent qu'actuellement la moitié du bois est toujours privée. L'autre moitié est publique, appartenant à 50 % à la commune et à 50 % à la région wallonne. Des acquisitions d'environ 7,5 ha sont néanmoins en cours. A priori en 2024, la commune et la région wallonne seront donc propriétaires à part égale de 90 % du bois.

Le DNF signale par ailleurs que le bois fait l'objet d'une gestion forestière légère. Il n'y a pas d'abattage prévu pour l'instant, mais certaines essences pourront, à terme, être utilisées pour la sylviculture. L'inventaire des arbres remarquables sur propriété communale est en cours jusqu'en mars 2024, mais le bois de Cocars ne présente pas de sujets intéressants dans ce cadre.

Panneaux de sensibilisation – Fiche BiodiverCité 2022

En 2022, une fiche BiodiverCité avait été introduite pour l'installation de quatre panneaux didactiques aux abords du bois de Cocars.

Pour rappel, cet appel consiste en un subside annuel de 10.000 € alloué à la réalisation de projets favorisant la biodiversité et liés à différents domaines d'action (voir ci-contre).



Le projet devra être concrétisé pour mars 2024. L'objectif du jour est de définir le sujet des panneaux et d'identifier des partenaires potentiels pour réaliser le graphisme.

Plusieurs propositions sont faites :

- Les règles à respecter en forêt (ne pas quitter les chemins, ne pas cueillir ou avec parcimonie, éviter le bruit, etc) ;
- La mise en valeur des paysages ;
- L'élevage aux abords du bois, par exemple au niveau du chemin reliant l'avenue Victor Regnart.

Pour respecter les critères de l'appel BiodiverCité, il est nécessaire que les sujets soient directement en lien avec la sensibilisation à la nature. Il est proposé de garder le thème des règles à respecter en forêt et de réaliser les autres panneaux par la suite, sur fond propre de la commune.

Le Parc naturel des Hauts Pays (PNHP) indique qu'il peut être partenaire pour le graphisme des panneaux.

Fiche BiodiverCité 2024

L'appel à projet BiodiverCité étant renouvelé chaque année, il pourrait être sollicité en 2024 afin de réaliser des aménagements dans et autour du bois de Cocars. Le DNF, en charge de la gestion du bois, devra être consulté en amont des aménagements afin de les valider.

Plusieurs propositions de projets sont passées en revue :

- Les projets d'accueil de la faune (nichoirs, notamment) et de plantations ont plus de sens dans les zones dénaturées et il n'est donc pas judicieux de les envisager dans le bois.

Le PNHP signale à ce sujet qu'un inventaire a été réalisé sur son territoire afin de cibler les emplacements pour la pose de nichoirs à hirondelles.

- La création d'un sentier sensoriel comme celui de la forêt de Bonsecours, l'installation d'un parcours Vita ou de supports de sensibilisation nécessitent un suivi important. Dans le bois de Cocars, le risque est que les équipements se dégradent rapidement et deviennent très vite inutilisables.
- Un espace pourrait être consacré à l'accueil de classes dans le cadre des projets d'Ecole du Dehors des établissements de Dour, Elouges et Wihéries.

Des rondins de bois pourraient par exemple servir de bancs. L'accueil pourrait être aménagé au niveau de l'espace enherbé devant la chapelle de Cocars. Celle-ci servirait de lieu de repli en cas de mauvais temps et de stockage des panneaux didactiques et autres équipements nécessaires au projet.

Une zone du bois pourrait être aménagée à l'arrière de la chapelle pour, par exemple, écouter le chant des oiseaux ou découvrir les essences d'arbres. Cette zone pourrait être accessible en créant un pont de cordes pour passer au-dessus du ruisseau. Il faudra cependant veiller à sensibiliser les enfants aux règles à respecter en forêt, à savoir de rester sur les sentiers et d'éviter le bruit et le piétinement. La faisabilité de cette proposition et l'emplacement adéquat devront être étudiés sur place avec le DNF.

- Au sujet de la problématique de la renouée du Japon, identifiée au niveau des entrées nord et sud du bois, peu de solution de gestion efficace existent, si ce n'est le recours à de gros moyens tels que l'excavation et l'évacuation des terres. D'autres expériences sont menées dans le but d'étouffer les plants de renouée en replantant des essences indigènes basses afin de créer une concurrence.

Autres aménagements proposés

Mobilité active

Il est proposé de travailler sur le balisage de liaisons utiles. Des panneaux directionnels pourraient être installés au niveau des entrées du bois et de la chapelle de Cocars, en indiquant la durée pour rejoindre Dour, Wihéries ou Elouges à pied ou à vélo. Il serait également intéressant de relier les RAVeL.

Un chemin entrait auparavant dans le bois depuis la cité du Repos à Dour mais a disparu. Faut-il le réhabiliter ?

Une table d'orientation pourrait être installée dans le bois ou en dehors pour présenter les points de vue.

Carlo Di Antonio signale qu'un nouveau Plan communal de Mobilité est en cours de rédaction. La liaison entre les RAVeL et l'ancienne voie de tram à Wihéries y font l'objet d'une réflexion.

Mobilité de loisir

Une balade du PNHP sur l'histoire de Moneuse existe dans le bois de Cocars. Le balisage doit être remis à jour dans les prochains mois. Le circuit des 3 ruisseaux passe également par le bois de Cocars.

Il est proposé de créer un panneau général aux entrées du bois reprenant les circuits de promenade possibles.

Rieu Saussez

Les travaux de réfection du pont sont prévus par la Commune. Pour la source du ruisseau, des tests de potabilité pourraient être refaits afin de connaître l'état sanitaire de celle-ci.

Agroforesterie

Des zones intéressantes existent à la sortie du bois, vers Wihéries.

Sur base des propositions et idées partagées au cours de la réunion, la FRW et les services communaux travailleront sur des pistes d'aménagements.

4. Divers

Ruisseau d'Elouges – Aménagements liés à la biodiversité

Toujours dans le cadre de l'appel à projets BiodiverCité 2022, le service Environnement de la commune présente le projet de plantations prévu aux abords de l'ancien terrain de football de Wihéries. Ce projet a été mené en collaboration avec un agriculteur qui a permis des plantations sur une partie de ses terres.

L'objectif du projet est de lutter contre les coulées de boue et de réinstaller de la biodiversité au niveau du ruisseau d'Elouges longeant l'ancien terrain de football. Des plantations de saules, d'une haie, d'un verger et d'arbres haute tige seront effectuées fin novembre, sur terrain communal et sur terrain privé. L'ancien terrain de football constituera une zone en friche fleurie et de l'agroforesterie sera développée sur une prairie communale. Ces aménagements permettront de créer une zone tampon aux abords du ruisseau en cas d'inondation.

Au total, ce sont environ 700 plants de haie et 70 arbres haute tige qui seront plantés dans cette zone principalement dédiée à l'agriculture. Un chantier de plantation participative sera programmé à partir du 20 novembre.

Liaison transcommunale Petit-Dour – Sars-la-Bruyère

Carlo Di Antonio informe que les derniers accords pour les acquisitions nécessaires à la création de la piste cyclo-piétonne entre Petit-Dour et Sars-la-Bruyère ont été finalisés. Il remercie ensuite les participants et clôture la réunion.

Mélanie Vandendriessche,
Florentin Vincke,
Fondation rurale de Wallonie

